



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Référence (ex : DOC-2020-02), mots-clé...



Applicable du 18 mars 2008 au 17 juin 2020

[Imprimer](#) [Télécharger](#)

Position DOC-2008-09

Emissions d'obligations à bons de souscription d'actions remboursables (OBSAR), suivies d'une cession des BSA au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la société émettrice

Version consultée[↓ Télécharger la doctrine](#)**Textes de référence**↘ [Article 212-7 du règlement général](#) [↗](#)↘ [Article 213-2 du règlement général](#) [↗](#)∨ **Liens**

Modification des caractéristiques des bons de

souscription d'actions (BSA)

- ↳ souscription d'actions (BSA)
- ↳ Rapport annuel AMF 2003 - Chapitre 3 - Les opérations et l'information financière

Mots clés

MARCHÉ OBLIGATAIRE

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

